

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/120

Objet : Transfert comptable de biens du Budget Principal au Budget Annexe ALSH

Monsieur le Président précise que suite à la fusion de la CC du Lautrécois et de la CC du Pays d'Agout en janvier 2013, il a été décidé de créer des budgets annexes.

Pour cela, il est nécessaire aujourd'hui de transférer comptablement au Budget Annexe ALSH des biens liés à ce service mais qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal comme détaillés ci-dessous :

	N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Durée amort	Amort comptable sur BP à transférer
2183	131ALSH	OUTIL DE POINTAGE	28/06/2011	338,47	1	338,47
2183	307ALSH	ORDINATEUR + IMPRIMANTE	31/12/2011	572,81	1	0
2184	282ALSH	ARMOIRE + FAUTEUIL	09/06/2011	469,52	4	366,60
2184	282Bis	MOBILIER	11/05/2011	1.673,20	10	891,73
2188	287ALSH	BABYFOOT	17/08/2011	605,40	0	0
2188	317ALSH	JEUX	06/08/2012	8.273,50	1	0
2188	318ALSH	REHAUSSEUR	06/08/2012	159,35	1	0
2188	319ALSH	LIVRES	06/08/2012	258,71	1	0
2188	322ALSH	EQUIPEMENTS	06/08/2012	567,59	1	358,80
2313	323ALSH	TRAVAUX	17/09/2012	327,94	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

- autorise de transférer comptablement en pleine propriété au Budget Annexe ALSH des biens liés à ce service qui sont actuellement dans l'inventaire du Budget Principal, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.



Le Président
Raymond GARDELLE

